

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante de tout contrat et de toute relation conclus entre le client et ACCUMALUX. Toutes autres conditions, telles celles du client, n'engagent ACCUMALUX qu'après confirmation écrite de sa part. Le cas échéant, les conditions de vente accessibles sur le site web ACCUMALUX prévaudront sur toute autre version. Elles peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par ACCUMALUX. Le seul fait d'accepter une offre de ACCUMALUX ou de passer commande à ACCUMALUX comporte l'acceptation sans réserves des conditions générales.

1. Livraisons.

- 1.1. Les délais de livraison convenus sont indiqués aussi exactement que possible en fonction des délais de fabrication. Les dépassements de délais ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts, retenues ou annulation de commandes en cours.
- 1.2. Sauf accord écrit contraire entre le client et ACCUMALUX, les marchandises sont réputées être livrées « Départ Usine ».
- 1.3. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client. Le transfert des risques sur les marchandises a lieu sur le site de ACCUMALUX, dès que les marchandises sont mises à disposition du transporteur.
- 1.4. ACCUMALUX a la faculté, si cela est nécessaire, d'exécuter la commande en plusieurs livraisons, sans que cette circonstance ne donne droit au client d'annuler tout ou partie de celle-ci.
- 1.5. En cas de livraison partielle de la commande, le solde non livré ne peut retarder le règlement de la partie livrée.

2. Conditions de paiement.

- 2.1. Les paiements se font sans escompte ni déduction. Les clients effectuent les paiements à l'échéance indiquée sur la facture. En cas d'absence de mention, la facture sera payable comptant.
- 2.2. Les frais relatifs aux paiements sont exclusivement à charge du client.
- 2.3. Toute somme non réglée à ACCUMALUX par le client à la date de son échéance entraînera l'exigibilité immédiate par ACCUMALUX de toutes les autres créances non échues.
- 2.4. En vertu de la loi du 18.04.2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard, toute somme non réglée à sa date d'exigibilité produira en outre de plein droit, à compter de cette date et jusqu'au paiement total des sommes dues, un intérêt de retard égal au taux légal en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg .
- 2.5. En outre ACCUMALUX est en droit de réclamer une amende administrative forfaitaire de 100 €, destinée à couvrir ses frais administratifs et de facturer au client les dépenses liées à toute procédure de recouvrement de ses créances.
- 2.6. Les marchandises livrées restent l'entière propriété de ACCUMALUX jusqu'à ce que le client ait rempli l'intégralité de ses obligations de paiement, telles que décrites ci-dessus.

3. Garantie et responsabilité.

Les produits Accumalux sont le fruit d'une haute technicité ainsi que d'une longue expérience de ACCUMALUX dans son secteur. Ils sont soumis à des contrôles de qualité qui ont depuis toujours contribué à l'image de marque de ACCUMALUX.

- 3.1. ACCUMALUX assure pour la fabrication de ses produits l'emploi de matières premières de haute qualité.
- 3.2. Toute réclamation doit être formulée dans un écrit qui sera envoyé à ACCUMALUX par lettre recommandée dans les 15 jours (le cachet de la poste faisant foi) de la réception de la marchandise. Les réclamations faites au-delà de ce délai ou sous une autre forme ne sont pas recevables.
- 3.3. Le client est tenu de vérifier la conformité des produits de ACCUMALUX avant leur emploi. La responsabilité d'ACCUMALUX sera dans tous les cas limitée à la seule valeur des marchandises livrées.
- 3.4. En aucun cas, les marchandises utilisées par le client ne pourront être retournées à ACCUMALUX.
- 3.5. Les marchandises livrées et/ou devant faire l'objet d'un retour restent sous la seule et entière responsabilité du client.
- 3.6. En cas de réclamation, aucune décision relative au sort (retour, destruction ou autre) des marchandises livrées ne pourra être prise sans l'accord écrit préalable de ACCUMALUX.

4. Loi applicable et juridiction compétente.

- 4.1. Tout différend éventuel en relation avec une commande ou les présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.
- 4.2. Seul le droit luxembourgeois est applicable.